

Image not found or type unknown



Protection des donnée dans les pays étarnger

Par **BRIE Olivier**, le **08/09/2018** à **11:50**

Bonjour,

Je souhaiterais me renseigner sur la légalité d'une entreprise française comme orange implantée en Guinée de fournir des informations personnelles (type échanges de textos) aux administrations publiques. Dans le cas ou il n'existe pas de loi sur la sécurité des données est-ce pénalisable en droit international?

Merci de vos réponse.